

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES
- Lundi 04 novembre 2024 à 20h00 -

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 9 **Votants :** 12

Présents : Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Patricia MAGNAT, Amélie BESSON, Adrien ARTIGE, Julien MARTIN-SISTERON, Carole BARRUYER et Jacques BONHOURE.

Absents et excusés : Frédéric TREILLE qui a donné pouvoir à Nadège ROCHIER, David MIRABEL qui a donné pouvoir à Gilles BONNARDEL, Marie-Christiane MESSUE qui a donné pouvoir à Patricia MAGNAT, Pierre-Yves CANET et Hervé DEPREUX.

Absente : Marie ALLOIX.

Secrétaire de séance : Julien MARTIN-SISTERON a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation des statuts de Valence Romans Agglo
2. Demande de subvention pour le projet d'aménagement du parvis de la mairie (complément honoraires)
3. Choix de l'architecte pour l'étude d'évaluation des travaux de l'église
4. Adhésion au service paie externalisé du Centre de Gestion de la Drôme
5. Désignation des délégués (titulaire et suppléant) au Parc Naturel Régional du Vercors
6. Prise d'acte des rapports sur le Prix et la Qualité du Service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2023 de l'agglomération Valence Romans Agglo
7. Questions diverses :
 - Compte rendu de la séance d'informations du Département concernant les chemins de randonnées
 - Point sur les travaux du gymnase

Le procès-verbal du 07 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation ni réserve.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire a demandé une minute de silence en l'hommage de l'enseignante, Mme Vanessa BANC.

1. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 9 octobre 2024, le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour adopter la modification des statuts de Valence Romans Agglo.

Ces modifications portent sur les compétences facultatives exercées par la communauté d'agglomération :

- Ajout d'une nouvelle compétence « prise en charge et versement de la contribution du SDIS »
- Modification de la compétence « France Services ».

Il s'agit également de supprimer la compétence « voirie – mobilier urbain » pour adopter la compétence exercée à titre supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » qui reprendra les éléments déjà exercés et qui s'étendra à de nouveaux types de voies (voies d'intérêt communautaires cyclables et voies pour bus à haut niveau de service et pour transport collectif en site propre).

En application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur les statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications suivantes :

- ✓ Ajout de la compétence « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » aux compétences exercées à titre supplémentaires ;
- ✓ Suppression de la compétence facultative « *Voirie- Mobilier urbain* » ;
- ✓ Ajout de la compétence facultative « *Prise en charge et versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours* » ;
- ✓ Nouvelle rédaction de la compétence facultative France Services : « *France Services* :
 - *Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération*
 - *Gestion de multisites France Services au sein des médiathèques communautaires.*

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE (COMPLÉMENT HONORAIRES)

M. Gilles BONNARDEL adjoint urbanisme-bâtiment-cadre de vie, rappelle le projet d'aménagement du parvis de la mairie et la délibération du 07 octobre dernier.

Il explique qu'au vu de l'estimation globale chiffrée des travaux pour un montant hors taxes de 123 343,00 €, le seuil de 100 000 € HT étant dépassé, un marché de travaux sera réalisé concernant cet ouvrage.

Il précise qu'il est préférable de faire appel à un bureau d'études qui se chargera d'élaborer le dossier de consultation aux entreprises et accompagnera la commune dans cette démarche.

Il propose de faire appel à un cabinet de géomètre expert pour une mission d'étude de maîtrise d'œuvre estimée à 9 600,00 € HT comprenant une phase conception et une phase travaux, de l'avant-projet à l'assistance lors des opérations de réception des travaux, dans le respect de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage public).

M. le Maire présente une nouvelle estimation globale chiffrée pour un montant total hors taxes de 132 943,00 € H.T. et propose le nouveau plan de financement :

Prévisionnel opération HT	132 943
✗ Subvention Département (30%)	39 882
✗ Subvention Région Bonus Ruralité (enveloppe)	43 069
✗ Subvention VRA Fonds de concours (enveloppe)	15 579
✗ Agence de l'eau (ouvrage d'infiltration)	7 824
Total des subventions	106 354
Autofinancement commune (20 %)	26 589

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle estimation de l'opération pour un montant hors taxes de 132 943,00 € ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel.

Comme prévu au conseil précédent, les demandes de subventions seront faites auprès des organismes cités ci-dessus.

3. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

M. Gilles BONNARDEL, adjoint délégué urbanisme-bâtiment-cadre de vie, présente au conseil municipal, les devis pour l'étude d'évaluation des travaux de l'église :

- 1) Cabinet TEXUS architectes à EURRE = 12 320,00 € HT
- 2) Thomas BRICHEUX architecture & patrimoine à MONTÉLIER = 14 700,00 € HT

Il rappelle que d'une part, le cabinet TEXUS avait proposé aux élus de ne pas faire d'étude mais de voir directement avec une entreprise spécialisée dans la restauration de bâtiments.

Le cabinet TEXUS signifiant que le bâtiment n'était pas si endommagé que cela et que l'entreprise pourrait gérer les travaux sans diagnostic préalable.

Suite à son conseil, les élus ont fait appel à l'entreprise CHEVAL Patrimoine et restauration (ex COMBIER Restauration) qui a constaté de gros travaux à prévoir sur l'édifice, pour un montant conséquent qui pourrait faire l'objet d'un phasage.

D'autre part, M. BRICHEUX fait intervenir le cabinet Fabien DURAND, économiste de la construction, pour estimer le coût des travaux par lots et un phasage de l'opération. Cette prestation est importante pour la suite du dossier.

De plus, au vu d'une première visite en présence d'élus, d'un diagnostic visuel, des bons contacts et de la réactivité de M. BRICHEUX, même si sa proposition d'étude est un peu plus élevée que celle du cabinet TEXUS, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir son offre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient l'offre de M. Thomas BRICHEUX pour un montant hors taxes de 14 700,00 €.

4. ADHÉSION AU SERVICE PAIE EXTERNALISÉE DU CENTRE DE GESTION DE LA DROME (CDG26)

Compte tenu de la variété des informations et des perpétuelles évolutions en matière de paie, le CDG26 propose une prestation Paies externalisées aux communes.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques, de simplifier et de sécuriser la gestion des paies.

Cette mission présente de nombreux avantages :

- ✓ Suivi de la réglementation et application des nouveaux textes dès leur parution,
- ✓ Confection des salaires et des états nécessaires,
- ✓ Réalisation des déclarations annuelles des salaires,
- ✓ Simulations de salaire,
- ✓ Éditions diverses.

Le détail des prestations réalisées ainsi que le coût est présenté avec la convention.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, de solliciter le CDG26 pour cette prestation et de l'autoriser à conventionner en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au service de prestation « paie externalisée » du CDG26 et autorise M. le maire à signer la convention.

5. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Suite à la délibération en date du 24 juin dernier, concernant l'adhésion au Parc Naturel Régional du Vercors, la commune doit désigner deux délégués : un titulaire et un suppléant.

M. le Maire invite donc le Conseil Municipal à élire les délégués qui se sont portés volontaires en l'absence d'autre candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- Délégué titulaire : M. Julien MARTIN-SISTERON
- Délégué suppléant : M. Adrien ARTIGE

Mercredi 13 novembre à 20h en mairie :

1^{ère} réunion du groupe de travail Parc du Vercors

Vendredi 22 novembre de 14h00 à 16h00 :

L'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA), propose un webinaire sur le thème de l'ingénierie d'accompagnement aux projets d'aménagement des collectivités.
À travers les retours d'expérience de 3 projets présentés, les participants, élus comme techniciens, pourront poser leurs questions aux témoins.

Samedi 23 novembre : réunion du Parc

6. PRISE D'ACTE DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR LES DÉCHÈTS, L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DE 2023 DE L'AGGLOMÉRATION VALENCE ROMANS AGGLO

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des documents établis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo :

- RPQS prévention et gestion des déchets 2023,
- RPQS assainissement collectif et non collectif 2023,
- RPQS eau potable 2023.

Ces rapports sont publiés sur le site internet de Valence Romans Agglo et consultables en mairie.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu de la séance d'information du Département concernant les chemins de randonnées :**

M. Julien MARTIN-SISTERON fait le résumé de la réunion organisée par le Département de la Drôme le jeudi 10 octobre à St Donat et à laquelle ont participé également MM. David MIRABEL, Jacques BONHOURE, Hervé DEPREUX.

- Le Département de la Drôme, travaille sur le sujet des sentiers de randonnées depuis les années 90 mais la compétence a été reprise par VRA (Valence Romans Agglo) sur notre secteur.
- Les sentiers de randonnées concernent les itinéraires pédestres, à VTT ou cheval (pas de circulation motorisée), à la fois sur des grandes traversées et des boucles locales. Ces sentiers sont balisés de carrefour à carrefour avec poteau rond coiffé d'une bague bleue.
- Des topoguides sont édités par le Département et disponible sur son site internet.

Explication sur les différents types de voies et chemins :

- Les RN, RD et voies communales sont ouvertes au public, inaliénables et imprescriptibles avec une obligation d'entretien par la collectivité propriétaire.
- Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. Ils sont accessibles au public mais il n'y a pas d'obligation d'entretien par la commune. Ils sont aliénables et prescriptibles (peuvent être vendus ou, perdre leur statut).
- Les chemins privés sont accessibles au public si accord du propriétaire et convention de passage (entre propriétaire et agglo) définissant les droits et devoirs de chacun. La convention est liée au propriétaire (et non à la parcelle comme avec une servitude), elle devient donc caduque en cas de vente ou de décès et peut également être dénoncée à tout moment par le propriétaire.

Les enjeux autour des chemins ruraux sont les suivants :

- Un patrimoine collectif qui a tendance à disparaître (40% ont disparu au cours du 20^{ème} siècle)
- Des chemins qui peuvent permettre des liaisons, des continuités
- Nécessité de recensement, d'inventaire, de répertorier ceux qui peuvent être intéressants de préserver.
- Protection possible avec l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) par le département sur proposition de la commune > si

un jour le chemin est supprimé ou vendu la commune doit proposer un chemin de substitution.

Ce travail de recensement des chemins ruraux a-t-il déjà été mené sur Barbières ? Il faudrait se renseigner auprès de l'équipe précédente et voir avec M. David MIRABEL adjoint à la voirie si nous souhaitons nous pencher sur le sujet d'ici la fin de mandat. Si oui ce travail sera à faire en lien avec l'agglo et le Parc du Vercors.

- **Point sur les travaux du gymnase :**

Mme Nadège ROCHIER fait le résumé de la réunion du 17 octobre avec Valence Romans Habitat (assistant maître d'ouvrage) et la réunion du 18 octobre entre la Préfecture de la Drôme et le Syndicat du gymnase.

- Certaines demandes de subventions ont été ajournées pour cette année du fait au grand nombre de dossiers déposés et de la diminution des enveloppes. Les demandes de subvention pour le projet de restructuration complète sont donc maintenues et reconduites sur l'année 2025 auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de l'Agence Nationale du Sport (ANS), de la région et du département. Les retours sur ces demandes sont attendus pour avril-mai 2025.
- En parallèle, le scénario de simple rénovation est évoqué de nouveau. Mais depuis la première étude, ce scénario nécessiterait de nouvelles études et son coût serait probablement renchéri du fait de la dégradation du bâtiment depuis sa fermeture et de la nécessité d'une mise aux normes actuelles. Les aides sont moindres pour les projets de restructuration de bâtiment.
- Si ce projet n'aboutit pas il faudra envisager la démolition du gymnase aux frais du syndicat.

- **Autres points discutés :**

- Repas des anciens : pour rappel celui-ci aura lieu le samedi 14 décembre 2024. Rendez-vous pour l'installation de la salle communale à 8h.
- M. Eric BONANAD (Pilate Sport Santé Barbières) a signalé des détritus retrouvés devant la salle communale. Après discussion il est proposé de mettre en place une poubelle aux abords de cette salle.
- Mme Patricia MAGNAT demande quand sont programmés les travaux de dépose de la ligne électrique au-dessus du vieux village, sous les falaises. Les actuels poteaux pourraient être réutilisés pour stabiliser le chemin du château.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h37.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 02 décembre 2024 à 20h00.

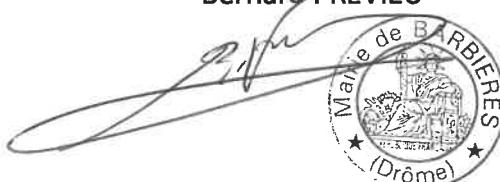
Le secrétaire,

Julien MARTIN-SISTERON




Le Maire,

Bernard PRÉVIEU




Procès-verbal approuvé sans modification, à l'unanimité, lors de la séance du lundi 02 décembre 2024